

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2011-107 RELATIF A L'ASSURANCE DE LA PROTECTION SOCIALE  
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR LES ANNEES 2012 A 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;  
Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;  
Vu le rapport présenté ce jour ;

**Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2011-107 relatif à l'assurance de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires portant augmentation de la cotisation de 30 € à 33,06 € par sapeur-pompier volontaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Fait à Rennes, le 17 septembre 2015

**Le Président du Conseil d'administration**



Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Bureau du Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni le 17 septembre 2015 en Commission permanente sous la présidence de Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration

- Date de convocation : 10 septembre 2015
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2011-107 RELATIF A L'ASSURANCE DE LA PROTECTION SOCIALE DES SPV POUR LES ANNEES 2012 A 2016

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES INITIALES GFCP/AMM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES

MOTIF

DATE

Bureau en commission permanente

Pour délibération

17/09/2015

Le SDIS 35 a passé en novembre 2011 un marché avec la société GENERALI via le courtier DEXIA-SOFCAP pour l'assurance de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 35 pour les années 2012 à 2016.

Par courrier en date du 29 juin 2015, la société GENERALI nous informe de sa décision de résilier à titre conservatoire ce marché afin d'être libérée du préavis de résiliation prévu au marché. Elle demande un réajustement du taux de cotisation pour l'année 2016, dernière année du marché, en raison d'un ratio charge/cotisation dégradé (1,16 en 2014).

La dernière proposition d'augmentation, après négociation, s'établit à 33,06 € par SPV en augmentation pour la dernière année du marché de 10,20% par rapport à la cotisation initiale (30,00 €), soit une augmentation cumulée sur 5 ans de 2,04%. Malgré cette augmentation, le montant du marché reste en deçà des propositions financières initiales des autres candidats ayant déposé une offre pour ce lot.

Il est donc proposé de passer un avenant n°1 au marché n°2011-107 afin de procéder à la modification du taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**DELIBERATION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N°2015-064BCP DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**ACCORD-CADRE POUR L'AMENAGEMENT OU LA TRANSFORMATION DE VEHICULES  
ANNEES 2016 A 2020- APPEL D'OFFRES OUVERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;  
Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;  
Vu le rapport présenté ce jour ;

**Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Président à lancer un accord-cadre sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour l'aménagement ou la transformation des véhicules sapeurs-pompiers du SDIS 35 pour les années 2016 à 2020.**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 17 septembre 2015

**Le Président du Conseil d'administration**



Jean-Luc CHENUT

PREF 25  
21-09-15**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Bureau du Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni le 17 septembre 2015 en Commission permanente sous la présidence de Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration

- Date de convocation : 10 septembre 2015
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## ACCORD-CADRE POUR L'AMENAGEMENT OU LA TRANSFORMATION DE VEHICULES – ANNEES 2016 A 2020

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES PFCP/VR**

**RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES**

**MOTIF**

**DATE**

Bureau en commission permanente

Pour délibération

17/09/2015

Les accords-cadres actuels d'aménagement ou de transformation des véhicules se terminent le 1<sup>er</sup> décembre prochain et n'ont pas été reconduits pour leur dernière année. De nouveaux besoins ont été identifiés et nécessitent de revoir le dimensionnement de chaque lot.

De ce fait, le SDIS 35 souhaite lancer un nouvel accord-cadre en appel d'offres ouvert pour l'aménagement ou la transformation des véhicules pour les années 2016 à 2020. Il sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Trois titulaires au maximum seront retenus pour chaque lot. Les commandes seront effectuées à l'issue de la remise en concurrence des fournisseurs retenus pour l'attribution des marchés subséquents.

Les prestations se répartissent ainsi en 2 lots :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Aménagement ou transformation des véhicules de – 7,5 T	sans	300 000
2	Aménagement ou transformation des véhicules de 7,5 T et +	sans	600 000

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du S.D.I.S.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**DELIBERATION**  
**DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**N°2015-065BCP DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE D'ARTICLES VESTIMENTAIRES**  
**ANNEES 2016 A 2019 – APPEL D'OFFRES OUVERT**

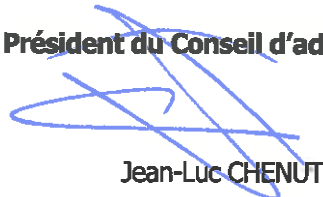
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;  
Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;  
Vu le rapport présenté ce jour ;

**Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

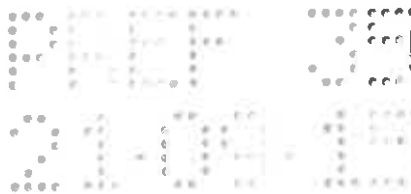
- **AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'articles vestimentaires pour les sapeurs-pompiers du SDIS 35 pour les années 2016 à 2019.**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 17 septembre 2015

**Le Président du Conseil d'administration**



Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Bureau du Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni le 17 septembre 2015 en Commission permanente sous la présidence de Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration

- Date de convocation : 10 septembre 2015
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



**MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE  
D'ARTICLES VESTIMENTAIRES - ANNEES 2016 A 2019**

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES PFCP/VR**

**RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES**

**MOTIF**

**DATE**

Bureau en commission permanente

Pour délibération

17/09/2015

Les marchés relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires arrivent à échéance en septembre 2015. Le SDIS 35 souhaite lancer une nouvelle consultation pour assurer le renouvellement de ces fournitures pour les années 2016 à 2019. Les marchés seront passés sous la forme de marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, conclus pour une première période jusqu'au 31 décembre 2016 et reconductible 3 fois jusqu'au 31 décembre 2019.

Les prestations se répartissent ainsi en 23 lots :

Lot	Désignation	Estimation financière annuelle TTC
1	Vestes et pantalons d'intervention textile et housses de protection de bouteilles	170 000 €
2	Cagoules de protection	23 000 €
3	Casques, accessoires et pièces détachées	95 000 €
4	Bottes à lacets avec dispositif de fermeture rapide	90 000 €
5	Bottes de type « C »	36 000 €
6	Gants de déblais de type C1	27 000 €
7	Gants d'attaque de type C2	15 000 €
8	Tenues de Service et d'Intervention	280 000 €
9	Parkas SP (coques de pluie)	22 000 €
10	Blousons coupe-vent	45 000 €
11	Gilets HV (Haute Visibilité) et gilets non HV	20 000 €
12	Polos SP	100 000 €
13	Sweat-shirts SP	9 000 €
14	Pull-overs SP	1 700 €
15	Bonnets	1 400 €
16	Chemisettes et chemises	1 800 €
17	Vareuses, pantalons et jupes de sortie	10 000 €
18	Képis et tricornes	3 500 €
19	Accessoires et attributs SP	15 000 €
20	Chaussures basses de ville et escarpins	6 500 €
21	Chaussettes et socquettes	8 000 €
22	Chaussures de sport	87 000 €
23	Bagagerie opérationnelle	7 500 €

Cette consultation sera effectuée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Le montant estimé de l'opération pour la durée totale du marché est de 4 297 600 € TTC

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du S.D.I.S.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**DELIBERATION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N°2015-066BCP DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A UN BRIS DE LUNETTES ACCIDENTEL**

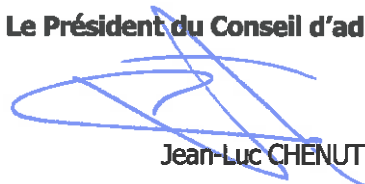
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le point n° 3 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;  
Vu le rapport présenté ce jour ;

**Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

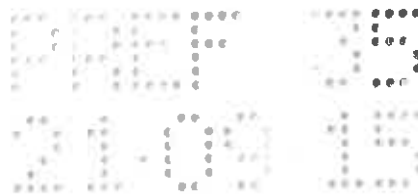
- **AUTORISE la prise en charge des frais restant à la charge de M. Patrick AUVERT, suite au bris accidentel de ses lunettes dans le cadre d'une formation, et ce, à hauteur de 164 €.**

Fait à Rennes, le 17 septembre 2015

**Le Président du Conseil d'administration**



Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Bureau du Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni le 17 septembre 2015 en Commission permanente sous la présidence de Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration

- Date de convocation : 10 septembre 2015
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A UN BRIS DE LUNETTES ACCIDENTEL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REFERENCES GEC/ELG

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES

MOTIF

DATE

Bureau en commission permanente

Pour délibération

17/09/2015

Le 11 mai 2015, l'Adjudant-Chef Patrick AUVERT, sapeur-pompier volontaire au CIS Pleurtuit (par ailleurs sapeur-pompier professionnel au SDIS 22) est victime d'une chute de sa hauteur lors d'une action de formation (FAE CE au CIS Combourg). La chute est sans conséquence corporelle, et aucune lésion n'est constatée, mais ses lunettes sont brisées.

Au vu des garanties contractuelles souscrites par le SDIS 35 en matière de protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, aucune prise en charge concernant le bris de lunettes n'est possible lorsqu'aucune lésion corporelle n'est constatée.

Dans le cadre de ce type d'incident, les personnels permanents ou les sapeurs-pompiers volontaires doivent déclarer les frais de remplacement des lunettes à leur régime maladie (CPAM) complété par leur complémentaire santé, le cas échéant.

Dans le cas de l'Adjudant-Chef AUVERT, après intervention de la CPAM et de sa complémentaire, les frais restants à sa charge s'élèvent à 164 €.

Cette situation a été évoquée lors du CCDSPV du 4 juin 2015, et il a été indiqué que le dossier serait examiné avec attention.

Compte tenu des circonstances de cet accident, il est demandé aux membres du bureau de se prononcer sur une éventuelle prise en charge, à titre exceptionnel, des frais restant à charge du sapeur-pompier, pour un montant de 164 €.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**DÉLIBÉRATION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N°2015-067BCP DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE DU SDIS**

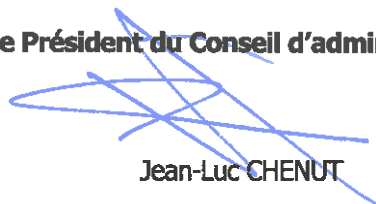
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le point n° 4 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;  
Vu le rapport présenté ce jour ;

**Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

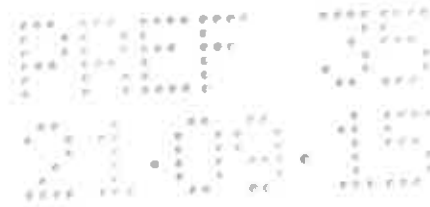
- **DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;**
- **DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), de leur cession à l'Union Départementale ou autres organismes internationaux de sécurité civile ou, en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.**

Fait à Rennes, le 17 septembre 2015

**Le Président du Conseil d'administration**



Jean-Luc CHENUT



### COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni le 17 septembre 2015 en Commission permanente sous la présidence de Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration

- Date de convocation : 10 septembre 2015
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

### ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE DU SDIS

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE LA LOGISTIQUE

REFERENCES GST/FJ

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES

MOTIF

DATE

Bureau en commission permanente

Pour délibération

17/09/2015

Il est proposé aux membres du bureau du CASDIS de mettre à la réforme les équipements matériels dont l'état et la capacité technique ne correspondent plus aux besoins opérationnels du SDIS et ne permettent pas un reclassement en moyens fonctionnels et logistiques. Ces équipements sont présentés dans les tableaux suivants :

- Mobiliers divers
- Matériels d'intervention
- Véhicules d'intervention

Chaque article présenté fait l'objet en fonction de son état, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS d'une proposition de :

- Mise en vente aux enchères (Domaines ou site internet d'enchères)
- Cession à des associations
- Recyclage
- Et en dernier recours, de destruction lorsqu'ils ne peuvent être ni recyclés ni cédés.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**MATERIELS PROPOSÉS A LA REFORME**

Désignation de l'article	Type	Marque	Quantité	Motif de la réforme	Etat	Age	Amortissement Technique	Proposition
Dossards A.R.I.	C 900	COMMEINHES	1	Renouvellement du parc A.R.I.	VETUSTE	plus de 15 ans	10	DECHETTERIE
Dossards A.R.I.	AERIS	FENZY	76	Renouvellement du parc A.R.I.	VETUSTE	plus de 10 ans	10	DECHETTERIE
Bouteilles Aluminium		GERSAT	90	Renouvellement du parc A.R.I.	VETUSTE	plus de 20 ans	20	VENDU au POIDS du METAL
Bouteilles Composites	LINER THERMOPLASTIQUE	MCS	107	Renouvellement du parc A.R.I.	VETUSTE	plus de 10 ans	15	RECYCLAGE PAYANT

2024



**MATERIELS DES EQUIPES SPÉCIALISÉES PROPOSÉS A LA REFORME**

Désignation de l'article	Type	Marque	Quantité	Motif de la réforme	Etat	Age	Proposition
Projecteur hypodermique M50	MI 00 34030		1	Réforme doctrine OP ANIM	bon	1993	Possibilité de cession à l'ONCFS
Projecteur hypodermique M50	MI 00084930		1	Réforme doctrine OP ANIM	bon	1994	Possibilité de cession à l'ONCFS
Projecteur hypodermique M50	MI 0084926		1	Réforme doctrine OP ANIM	bon	1994	Possibilité de cession à l'ONCFS
Projecteur hypodermique M50	MI 0084927		1	Réforme doctrine OP ANIM	bon	1995	Possibilité de cession à l'ONCFS
Projecteur hypodermique M51	MI 00084928		1	Réforme doctrine OP ANIM	bon	2003	Possibilité de cession à l'ONCFS

<b>MOBILIERS PROPOSÉS A LA RÉFORME</b>						
<b>Désignation de l'article</b>	<b>CODE PATRIMOINE</b>	<b>Quantité</b>	<b>Motif de la réforme</b>	<b>Etat</b>	<b>Age</b>	<b>Proposition</b>
Armoire haute 2 portes coulissantes	PAT004592	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Destruction
Armoire basse 1 porte	PAT004587	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Destruction
Armoire basse 1 porte	NC	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Destruction
Lave-linge CIS Fougères	NC	1	Hors Service	Vétusté	NC	Recyclage
Lave-linge CIS Vitré	NC	1	Hors Service	Vétusté	NC	Recyclage
Armoire basse 2 portes	PAT0001540	1	Portes cassées	Vétusté	NC	Recyclage
Armoire basse 2 portes comptoir	NC	1	Portes cassées	Vétusté	NC	Recyclage
Bureau droit 3 tiroirs	PAT0004570	1	Bloc tiroirs cassés	Vétusté	NC	Recyclage
Rayonnage bois Magasin Habillement	NC	3	Etagères cassées	Vétusté	NC	Recyclage
Porte manteau	PAT0020393	1	Cassé	Vétusté	NC	Recyclage
Déserte carrée blanche	PAT00020393	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002813	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002814	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002821	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002922	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Armoire haute métallique	PAT0002921	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	NC	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Fauteuil de bureau	PAT0002920	1	Cassé	Vétusté	NC	Recyclage
Chaise visiteur plastique	PAT0002924	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Recyclage
Bureau métallique 2 tiroirs	NC	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Recyclage
Vestiaire métallique 2 colonnes gris	PAT0004565	1	Cassé	Vétusté	NC	Recyclage
Vestiaire métallique 2 colonnes rouge	PAT0004563	1	Cassé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002905	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002908	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Table blanche	PAT0002822	1	Méla miné décollé	Vétusté	NC	Recyclage
Meuble bas 2 portes coulissantes	NC	1	Rouille importante	Vétusté	NC	Recyclage

2020

MOTOCYCLETS PROPOSÉS A LA RÉFORME										
Inmat.	Type Engin	Marque - Modèle	Date MEC	Provenance	Energie	Km ou H / pompe	Age Véhicule	Amortissement Technique	Etat Véhicule	Propositions
19XM35	CCF	RENAULT M150	11/08/1985	GEVEZE	GO	22 351	20	22	Usure mécanique générale, Equipement incendie hors d'usage sur MPP. Plus de carburateur et de pompe à essence sur MPP	CESSION Association NOREV Noyal sur Vélaine
ECESDLOG1	CELLULE	SAUVETAGE/DEBLAIEMENT LOGISTIQUE	01/01/1986	RENNES BEAUREGARD			30	30	Cellule hors d'usage (corrosion perforante)	CESSION UDSP
ECEEM01	CELLULE	EMULSEUR	01/01/1986	FOUGERES FORMATION			30	30	Cellule hors d'usage (corrosion perforante)	CESSION UDSP
3983WV35	FPTL	RENAULT	13/07/1983	GFS	GO	19 500	22	22	Usure mécanique générale, fuite huile moteur, Equipement incendie hors d'usage	CESSION UDSP
EMPR025	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1987	ST MALO	ES	151	29	30	MPR hors d'usage (surcharge)	CESSION Association NOREV Noyal sur Vélaine
EMPR047	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1987	ARGENTRE DU PLESSIS	ES	284	29	30	Usure mécanique générale, Amorceur HS	CESSION Association NOREV Noyal sur Vélaine
EMPR005	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1988	MARTIGNE FERCHAUD	ES	170	28	30	MPR hors d'usage (surcharge)	CESSION Elmoelles Aqualiques
EMPR032	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1988	BEDEE	ES	160	28	30	MPR hors d'usage (surcharge)	VENTES DOMAINES
EMPR055	MPR	CAMIVA 1000-15	02/07/1989	GFS	ES	214	26	30	MPR hors d'usage (surcharge) amorceur HS	VENTES DOMAINES
EMPR013	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1990	LE PERTRE	ES		26	30	MPR hors d'usage (surcharge)	CESSION UDSP
EMPR015	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1985	ST GERMAIN EN COGLES	ES	176	31	30	MPR hors d'usage (surcharge)	CESSION UDSP
E204RV	REC	REMORQUE ECLAIRAGE	01/01/1980	VITRE	ES		26	30	REC hors d'usage	CESSION UDSP
1376XL35	VL	PEUGEOT 106	27/08/1985	RENNES LE BLOSNE	ES	130 021	20	10	Usure mécanique générale, Impact sur pare brise, Fuite échappement	VENTES DOMAINES
855ADY35	VL	PEUGEOT 106	25/09/2003	ST MALO	ES	168 700	12	10	Usure mécanique générale	VENTES DOMAINES
769AGM35	VL	PEUGEOT 206	26/05/2004	RENNES ST GEORGES	ES	181 000	11	10	Usure mécanique générale, Embrayage HS, Distribution à changer	VENTES DOMAINES
338DZ35	VL	RENAULT MEGANE SCENIC	16/03/2009	DDIS	GO	178 285	7	8	Usure mécanique générale, problème sur boîtier de vitesse automatique	VENTES DOMAINES
14AGE35	VL	CITROEN XSARA	26/04/2004	PAG	ES	194 300	11	10	Usure mécanique générale	VENTES DOMAINES
5307WB35	VLHR	TOYOTA LAND CRUIS. D	01/01/1991	ANTRAIN	GO	108 781	25	17	Véhicule hors d'usage (amortissement technique)	VENTES DOMAINES
5322WB35	VLHR	TOYOTA LAND CRUIS. D	23/03/1991	MESSAC	GO	79 899	25	17	Véhicule hors d'usage (amortissement technique)	VENTES DOMAINES
6700WS35	VLHR	TOYOTA LAND CRUIS. D	08/04/1983	LOUVIGNE DU DESERT	GO	73 405	23	17	Véhicule hors d'usage (amortissement technique)	VENTES DOMAINES
7070YJ35	VLHR	LAND ROVER	15/07/1988	JANZE	GO	78 828	17	17	Véhicule hors d'usage (amortissement technique)	VENTES DOMAINES
BZZ76MH	VSAV	RENAULT MASTER	18/05/2001	LAILLE	GO	162 457	14	12	Usure mécanique générale, Embrayage HS, Choc carrosserie	CESSION association Fréhel
1190ZZ35	VSAV	RENAULT MASTER	12/08/2002	CORP-S NUJDS	GO	104 900	13	12	Usure mécanique générale, Freins HS, Suspension pneumatique HS	VENTES DOMAINES
1185ZZ35	VSAV	RENAULT MASTER	12/08/2002	GFS	GO	130 562	13	12	Usure mécanique générale, Suspension pneumatique à voir, Plus de table de branchard	VENTES DOMAINES
1518WM35	VSR	RENAULT B110	30/06/1992	PLELAN LE GRAND	GO	55 420	23	17	Usure mécanique générale	VENTES DOMAINES
5873XB35	VTU	RENAULT MASTER	22/04/1994	GAEL	ES	70 000	21	17	Usure mécanique générale, Equipement VTU hors d'usage	CESSION CC ERCE TELLAY